



DESCRIPTION D'EMPLOI

Titre de l'emploi : Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Durée : Permanent

Service de la MRC : Aménagement et environnement

Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité de la direction générale, la direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement assume l'ensemble des responsabilités reliées à la planification, à l'organisation, à la direction et au contrôle des activités et des ressources, notamment financières, matérielles et humaines, du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement. À ce titre, il gère une équipe de deux personnes soit un coordonnateur à la révision du schéma d'aménagement et une conseillère en environnement et aménagement.

La personne exerce également un rôle conseil auprès de la direction générale dans le processus de prise de décisions relatif au domaine précité.

La MRC est à la recherche d'une personne dotée de très bonnes habilités politiques qui sera en mesure de bien représenter la MRC dans ses revendications en aménagement. Cette personne doit également être audacieuse dans les solutions qu'elle proposera en matière d'aménagement du territoire.

PRINCIPALES TÂCHES :

- Élaborer et atteindre les objectifs du service et s'assurer du respect des échéanciers prévus;
- Définir les objectifs et normes de performance des membres de son équipe et en contrôler leur réalisation, en informer, de manière structurée, la direction générale;
- Représenter la MRC en participant à diverses rencontres de comités ou avec des représentants de ministères ou d'organismes partenaires;
- Fournir un soutien professionnel aux municipalités locales dans l'application réglementaire ainsi que pour divers projets d'aménagement et de développement du territoire;
- Responsable de la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en y intégrant les nouvelles orientations gouvernementales (OGAT);
- Planifier, organiser, diriger et contrôler tout le département de l'environnement (plan climat, cours d'eau, Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), etc.);
- Fournir à la direction générale des éléments de réflexion basés sur la prospective et sur des avancées en urbanisme et en environnement, de façon à, ultimement, proposer au Conseil de la MRC des orientations stratégiques;
- Superviser la gestion de l'entretien du parc linéaire pour le tronçon situé sur le territoire de la MRC;
- Responsable du contrat de services concernant la gestion des écocentres sur le territoire de la MRC;
- Réaliser tout autre mandat qui lui est confié par la direction générale.



Profil recherché

- ✓ Posséder une excellente connaissance des outils de planification du territoire, des tendances dans ce domaine, des politiques et de la législation, dont la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- ✓ Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;
- ✓ Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rigueur au travail;
- ✓ Fortes habilités politiques;
- ✓ Capacité à gérer plusieurs dossiers simultanément (gestion du temps et des priorités);
- ✓ Excellentes aptitudes pour la communication et les relations interpersonnelles;
- ✓ Leadership et dynamisme;
- ✓ Capacité à travailler en équipe;
- ✓ Faire preuve de discrétion et d'autonomie.

Formation :

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en urbanisme ou en aménagement du territoire ou dans un domaine compatible avec la fonction.

Expérience antérieure :

Détenir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme ou l'aménagement du territoire ou dans des fonctions similaires.

Conditions de travail :

Entrée en fonction prévue en janvier 2025.

Rémunération 2025 allant de 88 387 \$ jusqu'à 104 712 \$.

Horaire de travail de 32,5 heures par semaine.

Bénéfices marginaux très compétitifs et possibilité de télétravail en formule hybride.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur **curriculum vitæ** et une **lettre d'intention** à madame Geneviève Bélanger, à gbelanger@mrcrdn.qc.ca avant **le 22 novembre 2024, à midi.**

Nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature sera retenue pour une entrevue.